



Commune de Dolleren

Département du Haut-Rhin - Arrondissement de THANN

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 JUIN 2026

Nombre de Conseillers élus	Nombre de Conseillers en fonction	Nombre de Conseillers présents
11	11	9

Sous la présidence de : Monsieur Sébastien REYMANN,
Présents : Mesdames et Messieurs GAUTHRON Pascal, Premier Adjoint, STUDER Brigitte, Deuxième Adjointe, Catherine HAAN, Roger TROMMENSCHLAGER, Stéphane STUDER, Virginie GULLY, Mélanie PINGENAT, Marie-Josée STUDER FREY,
Excusés : Fabien EHRET (Pouvoir à Sébastien REYMANN), Aristio STUDER (Pouvoir à Marie-Josée STUDER FREY)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance,
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 mai 2026
- 3) Commissions communales – Rectificatif
- 4) Modification du règlement intérieur du Conseil municipal
- 5) Election des délégués et suppléants – Election sénatoriale
- 6) Commission de sécurité – Bâtiment PER
- 7) Divers et informations

ARTICLE 1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Désigne Marie-Josée STUDER FREY, Conseillère Municipale, secrétaire de la présente séance.

ARTICLE 2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2026

Le procès-verbal des délibérations de la séance du 5 mai 2026, expédié à tous les membres, n'appelle aucune observation particulière. Les conseillers l'approuvent à l'unanimité des membres présents.

ARTICLE 3
COMMISSIONS COMMUNALES – RECTIFICATIF

Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

La composition et les modalités de fonctionnement des comités consultatifs sont fixées par délibération du conseil municipal.

Chaque comité, présidé par un membre du conseil municipal désigné parmi ses membres, est composé d'élus et de personnalités extérieures à l'assemblée communale et particulièrement qualifiées ou directement concernées par le sujet soumis à l'examen du comité.

Les avis émis par les comités consultatifs ne sauraient en aucun cas lier le conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide la création des comités consultatifs ci-après et d'y associer les personnes suivantes :

COMITES	PRESIDENT	MEMBRES
<u>Décoration et fleurissement</u> Cadre de vie - Décoration du village et fleurissement	Brigitte STUDER	Jacqueline HENSINGER, Mireille LIEBY, Dominique GAUTHRON, Claire BACCARINI, Marie-Louise SCHMIDLIN, Marie-Josée STUDER FREY, Madeleine EHRET, Frédérique BAEUMLER
<u>Animation sociale et culturelle</u> Affaires culturelles, cérémonies et festivités, affaires sociales et scolaires, 3ème âge et jeunesse	Brigitte STUDER	Yvette WECKNER, Marie-Josée STUDER, Jacqueline HENSINGER, Virginie GULLY, Mélanie PINGENAT, Serge ERHARD, Annick ERHARD, Frédérique BAEUMLER, André EHRET, Valérie KESSLER, Marie-Laure TROMMENSCHLAGER, Marie-Louise SCHMIDLIN, Dominique GAUTHRON, Jean-Marc KESSLER, Aristio STUDER

<p><u>Environnement, espaces verts</u></p> <p>Gestion espaces verts (entretien, embellissement...), Gestion habitat, foncier et patrimoine. Qualité de vie environnemental</p>	Fabien EHRET	Roger TROMMENCHLAGER, Stéphane STUDER, David HORLACHER, Damien EHRET, Jean-Marc KESSLER, Jean-Louis STUDER, Thomas ERHARD, Aristio STUDER, Joël NUSSBAUM
<p><u>Sports et Loisirs</u></p> <p>Traiter les dossiers relatifs aux évènements sportifs, équipements sportifs et gestion de la vie associative</p>	Catherine HAAN	Gilles WEISS, Joel FRITZ, Roland HAFFNER, Frédéric HENNEMANN, Fabien HIRTZ, Christian NUSSBAUM, Virginie GULLY, Stéphane STUDER, Aristio STUDER
<p><u>Informations et communication</u></p>	Pascal GAUTHRON	Virginie GULLY, Yvette WECKNER, Brigitte STUDER, Marie-Charlotte VILLEMIN, Etienne BAEUMLER, Marie-Josée STUDER FREY, Aristio STUDER

ARTICLE 4
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose la modification du règlement intérieur sur les points suivants :

Commission municipale – Modification de l'article 7

Les commissions doivent être composées uniquement de conseillers municipaux.

Les commissions décoration et fleurissement ; animation sociale et culturelle ; environnement, espaces verts ; sports loisirs ; information et communication seront des comités consultatifs.

Amendements – Suppression de l'article 22

Aucune disposition législative ne consacre, de manière générale, un droit d'amendement au profit des élus locaux au sein des assemblées territoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve les modifications présentées.

ARTICLE 5
ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS – ELECTION SENATORIALE

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu [l'instruction n° IOMA2308397J](#) du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (*en attente de la nouvelle instruction*) ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 30 avril 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Membres les plus âgés : Brigitte STUDER et Marie-Josée STUDER FREY

Membres les plus jeunes : Virginie GULLY et Mélanie PINGENAT

Le secrétaire : Roger TROMMENSCHLAGER

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué et de trois délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

b) Élection du délégué

La candidature enregistrée :

Sébastien REYMANN

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11

- bulletins blancs ou nuls : 1

- suffrages exprimés : 10

- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. Sébastien REYMANN - 10 voix

M. Sébastien REYMANN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

Brigitte STUDER

Marie-Josée STUDER FREY

Pascal GAUTHRON

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 11

- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme Brigitte STUDER - 11 voix

- Mme Marie-Josée STUDER FREY - 11 voix

Séance du 5 juin 2026

- M. Pascal GAUTHRON - 11 voix

Mme Brigitte STUDER, Mme Marie-Josée STUDER FREY et M. Pascal GAUTHRON ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

ARTICLE 6 COMMISSION DE SECURITE – BATIMENT PER
--

La commission de sécurité du bâtiment PER a eu lieu le 21 mai dernier en présence de Fabien EHRET et de Jean-Marc KESSLER.

Le service de la Préfecture et le SDIS ont émis un avis défavorable. La commune, sous la responsabilité du Maire, a quant à elle émis un avis favorable.

Certaines prescriptions formulées ont été levées et de nouvelles prescriptions apparaissent dans le rapport.

À la demande du Sous-Préfet, nous avons établi un tableau récapitulatif de l'ensemble des prescriptions ainsi que les délais de réalisation des actions que nous sommes en mesure de mettre en œuvre. Ce tableau doit être transmis avant le 15 juin 2026.

Le point principal souligné concerne le dépôt d'un permis modificatif. Une consultation auprès d'un architecte est actuellement en cours.

D'autres points ont également été soulignés :

- Le stockage des décorations du village dans le bâtiment n'est pas conforme.
- L'alarme incendie n'a pas fonctionné en mode dégradé (sans alimentation électrique), alors que l'entreprise DUBERNARD était intervenue la veille sans rencontrer de difficulté.
- La présence d'un cabinet d'infirmier, alors que cette activité n'est pas prévue dans la destination du bâtiment et dans le permis de construire initial
- Les vérifications quinquennales et triennales de l'ascenseur et de l'alarme incendie n'ont pas été réalisées.

Toutes ces actions engendrent un coût. Monsieur le Maire souhaite solliciter des aides financières afin de réaliser la mise aux normes du bâtiment.

La commune a procédé au rachat de la cuisine professionnelle de l'établissement Saint-Nicolas pour la somme de 1 500 €. Fabien EHRET sera chargé de son aménagement.

ARTICLE 7 DIVERS ET INFORMATIONS

Tour de France 2026

L'événement sportif se déroulera le 18 juillet prochain et traversera la commune aux alentours de 14h30.

Le col du Ballon sera fermé à partir de 11 h. Monsieur le Maire informe que l'arrêté communal prévoit également la fermeture de la rue du BM 11 et de la rue de la 1re DFL à compter de 13 h.

Les maires des communes concernées se réuniront afin de définir une heure commune de fermeture des routes.

Monsieur le Maire sollicite la participation des membres de l'équipe municipale pour la mise en place des barrières.

La gendarmerie sera présente afin de sécuriser les intersections.

Une permanence des sapeurs-pompiers sera assurée en cas d'urgence, compte tenu de la fermeture des axes routiers.

Journée citoyenne

La demi-journée citoyenne aura lieu demain, samedi 6 juin.

Le rendez-vous est fixé à 8 h à l'atelier communal. Un café d'accueil sera servi avant la présentation des travaux à réaliser.

Un casse-croûte est prévu à 12 h pour l'ensemble des participants.

Tour de table

Pascal GAUTHRON

Monsieur GAUTHRON a participé à l'assemblée générale du Syndicat Mixte de la Doller.

L'ordre du jour portait notamment sur l'élection du président. Monsieur Maxime BELTZUNG a été réélu à cette fonction.

Le syndicat est accompagné par Rivière Haute-Alsace, qui apporte son soutien aux études et aux travaux concernant la Doller et ses affluents.

Par ailleurs, le site internet de la commune est actuellement en cours de migration. Certains fichiers nécessaires au fonctionnement de l'ensemble des logiciels du site étaient manquants.

La webmaster devrait intervenir prochainement afin de finaliser cette opération.

Brigitte STUDER

Madame STUDER transmet les remerciements de sa maman, Madame Marie-Rose NAEGELEN, pour le panier garni reçu à l'occasion de son anniversaire.

Elle sollicite l'aide des membres du conseil municipal pour la fabrication des vélos destinés à la décoration du village à l'occasion du Tour de France.

Elle demande également à Monsieur Roger TROMMENSCHLAGER s'il serait possible de prêter des bottes de foin pour aménager l'entrée du village.

Stéphane STUDER

Monsieur STUDER souhaite savoir si la petite parcelle située rue du Moulin, à côté de la propriété de Monsieur Bernard KESSLER, appartient à la commune.

Il propose de prendre en charge le débroussaillage de ce terrain.

Roger TROMMENSCHLAGER

Monsieur TROMMENSCHLAGER présente ses excuses pour son absence à la journée citoyenne du 6 juin.

Il s'engage néanmoins à réaliser d'autres travaux, notamment le débroussaillage du captage du Graber.

Il invite l'ensemble des conseillers à participer à la séance de cinéma en plein air organisée au Schlumpf, conjointement avec la Ferme du Kraitland.

Une restauration sur place ainsi qu'un marché paysan seront proposés à cette occasion.

Marie-Josée STUDER FREY

Madame Marie-Josée STUDER FREY souhaite revenir sur des propos tenus par Monsieur le Maire lors du précédent conseil municipal, lesquels l'ont heurtée. Ces propos concernaient l'existence supposée d'une « caisse noire » au Schlumpf, gérée par les élus précédents. Elle indique avoir estimé que son père était directement visé par ces déclarations.

Séance du 5 juin 2026

Elle aurait souhaité que Monsieur REYMANN revienne sur ses propos, qu'elle considère comme particulièrement graves.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a jamais disposé de preuves comptables concernant ces affirmations et qu'il ne connaît pas précisément les modalités de gestion appliquées à l'époque. Il précise avoir simplement rapporté des propos tenus par Monsieur Armand LAURENT et regrette que ceux-ci aient pu être mal interprétés ou choquer certaines personnes.

Il ajoute que, depuis son élection, la gestion de la régie des recettes du télésiège pour la vente des forfaits est assurée dans un cadre transparent et serein, d'autre part la vente des boissons et de la restauration est assurée par l'association du Club des Sports.

Madame STUDER FREY indique s'être renseignée sur ce sujet. Selon les informations recueillies, les recettes issues des ventes de vin chaud permettaient à Monsieur Armand LAURENT d'acheter les ingrédients nécessaires aux manifestations suivantes. En fin de saison, l'excédent était reversé sous forme de don.

Elle souhaite que l'image de la commune n'ait pas été ternie par l'emploi de ces termes.

Elle estime également qu'une séparation plus nette devrait exister entre le Club des Sports et la commune. Elle évoque notamment le feu d'artifice tiré chaque année lors de l'événement VTT et financé par la commune. Selon elle, toutes les associations devraient être traitées de manière équitable.

Monsieur le Maire précise que le Club des Sports joue un rôle comparable à celui d'un comité des fêtes, comme il en existe dans de nombreuses communes. Cette association sert de structure support pour l'organisation d'événements locaux, et la commune a toujours répondu présente à chaque sollicitation des associations locales.

Madame STUDER FREY souhaite également rappeler la réglementation applicable aux feux d'artifice, notamment en lien avec les zones Natura 2000, la directive « Oiseaux » et l'arrêté préfectoral de 2003 interdisant les feux festifs du 15 mars au 30 septembre dans les bois et forêts.

Monsieur le Maire lui répond que la zone Natura 2000 concernée se situe sur la crête. Il précise que le dossier est déposé chaque année en préfecture et qu'il reçoit systématiquement un avis favorable.

Enfin, Madame STUDER FREY rappelle la limitation de vitesse fixée à 50 km/h sur la route du Schlumpf.

Catherine HAAN

Madame Catherine HAAN souhaite attirer l'attention du conseil sur un article paru dans le magazine Fredon Grand Est consacré aux tiques.

Elle indique qu'une application permet de signaler les piqûres. Cet outil favorise la participation citoyenne et contribue à l'amélioration des actions de prévention et de protection.

Elle propose également de déplacer le panneau de labellisation « Libellule ». Plusieurs communes ont choisi de l'installer à l'entrée du village, ce qui lui paraît être une solution pertinente.

Elle estime qu'il conviendrait de lui trouver un emplacement plus visible afin de mieux valoriser cette distinction.

Concernant l'événement VTT des 11 et 12 juillet, un repas paella sera proposé.

Les participants pourront réserver leur repas pour une consommation sur place ou à emporter.

Aristio STUDER :

Monsieur STUDER étant excusé de la séance a souhaité faire part à l'ensemble des membres de ces informations :

Monsieur Aristio STUDER regrette que le Conseil Municipal n'ait pas retenu ses amendements dans le cadre du règlement sur l'eau qui renforçaient la protection des abonnés du service face aux aléas et/ou à des situations exceptionnelles tels que la surconsommation exceptionnelle, entre autres. Les éléments débattus renvoyaient aux mécanismes de protection des consommateurs prévus par la loi. À date, le règlement ne protège ni l'abonné ni le distributeur.

Monsieur Aristio STUDER informe le Conseil Municipal qu'il a participé, avec Madame Brigitte STUDER, à la 2^e réunion du Syndicat de la Maison Forestière d'Oberbruck ce mardi 2 juin 2026. À cette occasion, la délégation a visité de la maison et a identifié différents petits travaux d'intérieur à réaliser en vue de l'accueil du nouveau garde forestier et de sa famille, prévu pour août prochain. Aristio STUDER salue une réunion intéressante et agréable permettant également de rencontrer des élus voisins et remercie Madame la Maire pour son chaleureux accueil.

Monsieur Aristio STUDER informe le Conseil Municipal qu'il a participé, hier jeudi 4 juin, à la nouvelle réunion du CLSM THUR DOLLER en sa qualité de référent santé de la commune. La réunion était organisée en deux temps, un premier dédié à la présentation du Centre Ressources d'Auteurs de Violences Sexuelles (CRAVS) puis un second temps dédié au forum sur les troubles du Neuro Développement, aux groupes de travail en place et aux semaines d'information en Santé mentale. Aristio STUDER précise que le Gouvernement, ayant fait de la santé mentale une grande cause nationale en 2024, reconduit cette cause en 2026 et invite les collectivités à partager les communications institutionnelles.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20h40.

<p style="text-align: center;">TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DOLLEREN DE LA SEANCE DU 05 JUIN 2026</p>
--

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance,
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 mai 2026
- 3) Commissions communales – Rectificatif
- 4) Modification du règlement intérieur du Conseil municipal
- 5) Election des délégués et suppléants – Election sénatoriale

6) Commission de sécurité – Bâtiment PER

7) Divers et informations

Fonctions	NOM	PRENOM	EMARGEMENT	PROCURATION
Maire	REYMANN	Sébastien		
1 ^{er} Adjoint	GAUTHRON	Pascal		
2 ^{ème} Adjoint	STUDER	Brigitte		
3 ^{ème} Adjoint	EHRET	Fabien		
Conseillère Municipale	HAAN	Catherine		
Conseiller Municipal	TROMMENSCHLAGER	Roger		
Conseiller Municipal	STUDER	Stéphane		
Conseillère Municipale	GULLY	Virginie		
Conseillère Municipale	PINGENAT	Mélanie		
Conseillère Municipale	STUDER FREY	Marie-Josée		
Conseiller Municipal	STUDER	Aristio		